

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 12 juin 2003 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^{ième} Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de dorset;
Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-mines;
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste;
Yves Castera, représentant de Saint-Philibert;
André Champagne, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley;
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René;
Marc-Ange Doyon, représentant de Notre-Dame-des-Pins;
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile;
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoît-Lâbre;
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière;
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper;
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie;
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe;
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie;
Julien Roy, représentant de Saint-Martin;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Claude Thireau, secrétaire d'assemblée, Pierre Paquet, technicien en génie civil au lieu d'enfouissement sanitaire de St-Côme-Linière et Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie. Monsieur J.-Claude Leblond est arrivé au cours de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2870-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier;
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les modifications et les ajouts suivants:

- à 3: Tonnage de la collecte sélective;
- à 5: Autorisation des déboursés pour remplacer autorisation des dépenses;
- à 8: A) Embauche d'un étudiant à temps plein: Jean-Philippe Dulac;
B) Embauche d'un étudiant à temps partiel;
C) Déchetterie;
D) Préposé au service à la clientèle;
E) Suivi de la collecte sélective;
F) Remerciements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2871-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis;
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

**QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du jeudi 22 mai 2003 soit
accepté tel que rédigé.**

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

**Le secrétaire de l'assemblée dépose auprès des membres du conseil les
documents énumérés plus-bas.**

- **Autorisation des dépenses;**
- **Tonnage acheminé au LET/municipalité pour mai 2003;**
- **Tonnage cumulatif acheminé au LES au 31 mai 2003;**
- **Tonnage de la collecte sélective.**

RÉSOLUTION NO: 2872-03

**CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
a adopté en 2001 son règlement # 30-01 afin
d'effectuer des travaux d'agrandissement à son
système de traitement des eaux de lixiviation ;**

**CONSIDÉRANT qu'un contrat pour effectuer ces travaux a été accordé
à Les Entreprises G.N.P. inc. ;**

**CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Lacombe ingénieur pour le
Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie les
directives de changement numéros 4 à 7 inclusivement
et qu'il en recommande l'acceptation ;**

CONSIDÉRANT que ces directives de changement sont les suivantes :

DC4 : modification au regard TR-2	914.14 \$;
DC5 : pompage de l'eau du fossé de polissage :	472.81 \$;
DC6 : vidange des boues du fossé de polissage	1 715.86 \$;
DC7 : base au toit du fossé de polissage	1 202.00 \$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**QUE ce conseil accepte les directives de changement numéros 4 à 7
inclusivement pour un déboursé de 4 304.81 \$ dollars plus taxes.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2873-03

**CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
a accordé à Les Entreprises G.N.P. inc., un contrat pour
effectuer des travaux d'agrandissement de son
système de traitement des eaux de lixiviation ;**

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Lacombe ingénieur au Consortium GLD-ASA recommande à la Régie de payer à l'entrepreneur le décompte progressif numéro 9 révisé lequel l'élève à 326 701.95 \$ dollars taxes incluses et expliqué dans une lettre datée du 04 juin 2003 ;

CONSIDÉRANT que ce décompte se détaille comme suit :

-travaux incluant DC4 à DC7 inclusivement	224 998.92 \$ + taxes ;
-libération de la retenue sur décompte # 2	23 885.17 \$ + taxes ;
-libération de la retenue sur décompte # 3	11 405.79 \$ + taxes ;
-libération de la retenue sur décompte # 6	<u>23 737.03 \$ + taxes ;</u>
	284 026.91 \$ + taxes ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Régie accepte la recommandation de l'ingénieur et défraie à Les Entreprises G.N.P. inc., les sommes mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2874-03

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel;
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE les déboursés soient acceptés selon les chèques n° C300281 à C300336 et n° C230169 à C230208 pour un total de 437 366.35 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2875-03

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly;
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE le contremaître affecté au LES puisse procéder à l'embauche d'un étudiant d'été à temps plein pour une période de 6 à 7 semaines, telle que jugée nécessaire par le contremaître. Le candidat choisi devra répondre aux exigences des assureurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2876-03

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron;
APPUYÉ par Monsieur Marc-Ange Doyon;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE le contremaître affecté au LES puisse procéder à l'embauche d'un étudiant d'été à temps partiel pour une période de temps jugée nécessaire et que ce dernier réponde aux exigences des assureurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2877-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel;
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

QUE la Régie affecte un employé, en la personne de Monsieur Jean-Claude Leblond, au service à la clientèle durant la période d'implantation du nouveau service de collecte sélective aux secteurs résidentiel et commercial.

ADOPTÉ

DÉCHETTERIE

Les membres de ce conseil ont pris connaissance d'un document interne portant sur l'analyse des coûts de la déchetterie. Il fut précisé que la déchetterie sera payée à même le surplus accumulé de la Régie et ne fera pas l'objet d'un règlement d'emprunt. Cette précision devrait être ajoutée en note complémentaire au document interne cité ci-dessus. Il a également été suggéré d'attendre que les consultations du public soient terminées avant de prendre position sur le dossier de la déchetterie bien que les membres du conseil d'administration aient été disposés à procéder immédiatement.

AVIS DE MOTION

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron qu'un avis de motion soit donné à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure le budget pour l'année 2004 sera déposé à ce conseil pour être transmis à chaque municipalité.

ADOPTÉ

SUIVI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le secrétaire d'assemblée informe ce conseil qu'en vertu d'une résolution prise par le comité de suivi de la collecte sélective une parution en page centrale dans l'Éclaireur-Progress a été placée pour diffuser l'horaire du nouveau service de collecte sélective de même que la procédure à suivre pour participer à ce nouveau service.

REMERCIEMENTS

Une lettre de remerciements sera préparée pour souligner les nombreuses années consacrées par Monsieur Roger Breton à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

RÉSOLUTION NO: 2878-03

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron;
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

QUE cette assemblée soit levée à 21:15.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

LIONEL BISSON

CLAUDE THIREAU